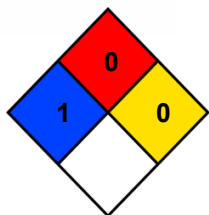


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fertilgold® PRILLED



SIMDUT	
SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RISQUE PHYSIQUE	0
EPI	A

SECTION 1 : IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES ENTREPRISES

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : Fertilgold® PRILLED

Produit n° 651

UTILISATION GÉNÉRALE : Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.

DESCRIPTION DU PRODUIT : Particules/poussière d'un brun rougeâtre foncé à noir n'ayant aucune odeur.

INFORMATIONS SUR LES FOURNISSEURS : Fertilgold® Organics

Fabriqués par :

Bio Huma Netics, Inc.

1331 W Houston Avenue

Gilbert, AZ 85233

TÉLÉPHONE : (480) 961-1220

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

CHEMTREC : (Aux États-Unis) 800-424-9300 (À l'international) 703-527-3887

Pour obtenir des fiches de données de sécurité supplémentaires, composez le numéro suivant :
(480) 961-1220

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES DANGERS :

Particules/poussière d'un brun rougeâtre foncé à noir n'ayant aucune odeur.

L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale ou des douleurs

Ce produit n'est pas classé comme réglementé selon le SGH

CLASSIFICATION : S.O.

MENTION D'AVERTISSEMENT : S.O.

MENTION DE DANGER : S.O.

MISE EN GARDE : S.O.

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	N° CAS	RISQUE OSHA	Poids %	ACGIH		OSHA	
				VLE (Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT	LEA (Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT
Humates	1415-93-6	Poussière nuisible	100 %	Aucune	Aucune	5 mg/m3 (respirable)	Aucune

DND = Données non disponibles

S.O. = Sans objet

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION :	En cas d'inhalation, sortir immédiatement à l'air frais. En absence de respiration, pratiquer une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
CONTACT OCULAIRE :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
CONTACT AVEC LA PEAU :	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
INGESTION :	En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire lentement 1 à 2 verres d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
NOTE AU MÉDECIN :	Traiter l'exposition de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair et procédé :	Ce produit n'a pas de point d'éclair.		
Limites d'inflammabilité (dans l'air, % en volume)	Inférieures :	Non applicable	Supérieures : Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non applicable		
DANGER GÉNÉRAL :	La classification des dangers pour la santé selon le Code uniforme de prévention des incendies pour ce produit est la suivante : Irritant .		
INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE :	AGENTS D'EXTINCTION : Eau, mousse, CO ₂ ou produits chimiques secs. Utiliser un vaporisateur d'eau ou une brume d'eau pour refroidir les contenants exposés à la chaleur d'un incendie.		
ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome.		
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Lorsqu'ils sont chauffés à sec et en décomposition, ils émettent du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone toxiques.		

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

REJETS DANS LE SOL :	Ce matériau/produit est d'origine naturelle et ne présente aucun risque pour l'environnement s'il est déversé.
REJETS DANS L'EAU :	Ce matériau/produit est d'origine naturelle et ne présente aucun risque pour l'environnement s'il est déversé.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE :	Ambiante	PRESSIION DE STOCKAGE :	Ambiante
GÉNÉRALITÉS :	À entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Éviter de respirer les poussières. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit.		

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES DE CONTRÔLE : Utiliser un système de ventilation mécanique local ou général capable de maintenir les émissions de poussière dans la zone de travail au-dessus des niveaux d'exposition environnementale en milieu de travail de l'AIHA ou des niveaux qui peuvent causer une irritation.

APPAREIL RESPIRATOIRE DE PROTECTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDÉ : Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire. Si l'utilisation produit des poussières qui peuvent causer des irritations, il est recommandé d'utiliser un demi-masque approuvé par le NIOSH ou un masque respiratoire complet muni d'une bonne cartouche de brume/à particules ou d'air. **Remarque :** Toujours consulter les données du fabricant de l'appareil respiratoire avant de déterminer s'il convient d'utiliser un appareil de protection respiratoire.

YEUX : Porter des lunettes de sécurité au besoin. **Remarque :** Toujours consulter les données du fabricant des lunettes de protection avant de déterminer s'il convient d'en utiliser.

GANTS : Des gants ne sont pas requis, mais si nécessaire, utiliser des gants en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butylique ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** Toujours consulter les données de perméation du fabricant des gants avant de déterminer si les gants sont appropriés.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT : Des vêtements de protection ne sont pas requis lors de la manipulation de ce produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être disponibles dans la zone de travail. **Remarque :** Toujours consulter les données de perméation du fabricant de vêtements/d'équipement avant de déterminer si ces derniers sont appropriés.

CHAUSSURES : Porter des chaussures de sécurité à embout d'acier au besoin. **Remarque :** Toujours consulter les données de perméation du fabricant des chaussures avant de déterminer si ces dernières sont appropriées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Brun rougeâtre foncé à noir	Densité apparente (livres/pied³) :	40 lb/pi ³
État physique :	Solide	Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Aucune odeur	Densité de vapeur (air=1) :	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle=1) :	Non applicable
Formule moléculaire :	Mélange	Teneur en COV/matière organique :	Aucune donnée disponible
Masse moléculaire :	Non applicable	Volatilité en % :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non applicable	Solubilité en H₂O :	Légèrement soluble
Point de congélation/fusion :	Non applicable	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau :	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique :	Non applicable	pH (en l'état) :	Non applicable
Densité (livres/gallon) :	Non applicable	pH (solution à utiliser) :	Non applicable

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS : Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la création ou l'accumulation de poussière

MATIÈRE INCOMPATIBLE : Oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsque chauffé à sec et en décomposition, oxydes toxiques de carbone avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de soufre, de potassium, de fer, de manganèse, de magnésium, de calcium, de zinc et de sodium.

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : Ce produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : Ce produit n'est pas sensible à la décharge statique

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants :	<u>Humate</u>
Contact oculaire :	Peut causer une légère irritation
Contact avec la peau :	Peut causer une légère irritation
DL₅₀ par voie orale pour le rat :	Substance naturelle non toxique
DL₅₀ par voie cutanée pour le lapin :	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par inhalation pour le rat :	Aucune donnée disponible
Données humaines :	Aucune donnée disponible
Autres données toxicologiques :	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité :	Aucune donnée disponible
Tératogénicité :	Aucune donnée disponible
Mutagénicité :	Aucune donnée disponible
Produits synergiques :	Aucun cas signalé
Organes cibles :	Peau
Conditions médicales Aggravées par l'exposition :	Troubles de la peau ou des voies respiratoires

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL :

Ce produit est soluble dans l'eau et n'affecte pas le pH de l'eau. Aucune donnée spécifique sur le devenir dans l'environnement n'est disponible.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES :

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES

CLASSIFICATION RCRA, PARTIE 261, TITRE 40 DU CFR : Déchets dangereux non visés par la RCRA (États-Unis)

**NUMÉRO/DESCRIPTION DES DÉCHETS DE L'EPA DES
ÉTATS-UNIS :** Non applicable

Si ce produit est éliminé tel qu'expédié, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de la partie 261 du titre 40 du CFR, en ce sens qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un déchet dangereux de la sous-partie C et n'est pas inscrit comme déchet dangereux en vertu de la sous-partie D en raison de sa toxicité. En tant que déchets liquides dangereux non visés par la RCRA, ils doivent être éliminés conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales. Consulter les autorités locales ou étatiques pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :				Non réglementé par le ministère des Transports (États-Unis)			
Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	S.O.	Groupe d'emballage :	S.O.		
Étiquette primaire :	Non applicable	Étiquette(s) subsidiaire(s) :	Non requis				
Pancartes primaires/subsidiaries :			Non requis				
Quantité à déclarer (QR) du ministère des Transports :	Non mentionné	QR pour le produit :	Non applicable				
Polluant marin :	Non						
N° du Guide d'intervention en cas d'urgence en Amérique du Nord 2012 :	Non applicable						
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :				AUCUNE RESTRICTION			
Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	S.O.	Groupe d'emballage :	S.O.		
Étiquette primaire :	Non requis	Étiquette(s) subsidiaire(s) :	Non requis				
Pancartes primaires/subsidiaries :			Non requis				
Quantité à déclarer (QR) pour le transport des marchandises dangereuses : *	Non applicable						
Annexe XII pour le transport des marchandises dangereuses :	Non applicable						
Limite réglementaire (LR) : **	Non mentionné	LR pour le produit :	Non applicable				
Autres informations de transport :	Aucune						

* Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), partie IX, tableau I, Quantités ou niveaux de déclaration immédiate : rejets de quantités déclarables, QR, qui répondent à la définition de « situation dangereuse » (menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement) doivent être signalées aux autorités compétentes conformément aux paragraphes 9.13(1) et 9.14(1) du RTMD. ** Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du paragraphe 9,2 matières (primaires ou secondaires). Les limites réglementaires se trouvent à l'annexe XIII du RTMD.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

COMPOSANTS :	<u>Humate</u>
Organes cibles OSHA :	Yeux et poumons
Potentiel carcinogène :	
Réglementé par l'OSHA :	Non
Indiqué dans le rapport du NTP :	Non
Classé par le CIRC :	Non
Groupe CIRC :	Non applicable
Annexe A de la ACGIH :	Non mentionné
A1 Confirmé cancérigène pour l'humain :	Non applicable
A2 Probablement cancérigène pour l'humain :	Non applicable

Exigences de l'EPA des États-Unis

Déclaration des rejets

CERCLA (partie 302, titre 40 du CFR)

Substance inscrite :	Non mentionné
Quantité à déclarer :	Non applicable
Catégorie :	Non applicable
N° de déchets RCRA :	Non applicable
Substance non inscrite :	Non applicable
Quantité à déclarer :	Non applicable
Particularité :	Non applicable
N° de déchets RCRA :	Non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (Suite de la page 5)

COMPOSANTS : Humate

SARA TITRE III

Section 302 et 303 (partie 355, titre 40 du CFR) :

Substance inscrite : Non mentionné
Quantité à déclarer : Non applicable
Planification du seuil : Non applicable

Section 311 et 312 (partie 370, titre 40 du CFR) :

Catégories de danger (produit) : **Feu : Non** **Relâchement soudain de la pression : Non** **Réactif : Non** **Effets aigus sur la santé : Oui** **Effets chroniques sur la santé : Non**
Planification du seuil : S.O.

Section 313 (partie 372, titre 40 du CFR) :

Produit chimique toxique listé : Non
Seuil de déclaration : S.O.

Statut de la TSCA des États-Unis

Listé (partie 710, titre 40 du CFR) : Non

Réglementations nationales

État de Californie : Safe Drinking Water and Toxins Enforcement Act, 1986 (Proposition 65) :

Cancérogène : Non
Toxique pour la reproduction : Non

Autres réglementations

Lois sur le droit de savoir des États : Aucune connue

Réglementations canadiennes

Informations sur les produits :

Produits contrôlés : **Non**
Symboles de danger du SIMDUT : **S.O.**
Classe et division du SIMDUT : **S.O.**

Informations sur les ingrédients :

Substance IDL : Non
Liste LIS ou LES : Aucune

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Numéro d'homologation de l'EPA : Non applicable

Utilisations du produit approuvé : Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.

Remarques spécifiques :

Ce produit n'est pas fabriqué, ni formulé pour contenir des substances qui, selon l'État de la Californie, pourraient causer un cancer et/ou des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Cependant, comme il contient des minéraux extraits, ce produit peut contenir des traces (parties par million) ou des ultra-traces (parties par milliard) d'éléments connus par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

Instructions spéciales : Fertilgold® PRILLED doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Ne pas ajouter ce produit aux oxydants forts.

Renseignements sur la révision de la FDS : Date de révision : S.O.

FDS distribuée par : Bio Huma Netics® Inc.

Préparée par : Anna Carpenter	Date de préparation : 26 janvier 2021
--------------------------------------	--

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une représentation pour laquelle Bio Huma Netics® Inc. assume la responsabilité juridique. Bien que Bio Huma Netics® Inc. estime que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts et compilés à partir de sources jugées fiables, il incombe à l'utilisateur d'enquêter et de vérifier leur validité. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.